

## REGLEMENT DE LA CREPYNOISE 3 OCTOBRE 2021

### 1. Lieu, date et nature de la compétition

Crépy-en-Valois le dimanche 3 octobre 2021

N°	Heure	Catégorie	Distance	Tarifs
1	9h	De cadets à masters	5 km	7€
2	9h10	De cadets à masters	10 km	12€
3	9H20	Marche : Ouvert à tout âge, présence obligatoire d'un majeur pour les – de 16 ans et autorisation parentale pour les – de 18 ans	Marche 7 km	9€

Site du club : [www.crepyathle.fr](http://www.crepyathle.fr)

Site de la Crépynoise : [www.crepyathle.fr/crepynoise/](http://www.crepyathle.fr/crepynoise/)

### 2. Organisateur

USC Crépy Athlétisme  
Président : Marie Fortier  
60 rue de Paris  
60800 LEVIGNEN  
Tél : 06 16 27 04 83  
[president@crepyathle.fr](mailto:president@crepyathle.fr)

### 3. Conditions de participation

La participation à la manifestation est conditionnée à :

#### a) Catégorie d'âge :

Les compétiteurs doivent être au minimum de la catégorie

- **Pour le 5 km et le 10km** : Femmes et hommes à partir de Cadets jusqu'à masters.

- **Pour la marche de 7 km** : ouvert à tout âge, présence obligatoire d'un majeur pour les – de 16 ans et une autorisation parentale pour les – de 18 ans

#### **b) Certificat médical :**

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

Soit d'une licence athlé compétition, athlé entreprise, athlé running ou d'un pass running, délivrée par la FFA ou UFOLEP, en cours de validité à la date de la manifestation ;

Soit d'une licence compétition délivrée par la FF Tri, en cours de validité à la date de la manifestation ;

Soit un certificat médical de non contre-indication de la pratique de l'athlétisme en compétition, datant de moins d'un an ;

Pour le 5 km et le 10 km.

**Le Passe sanitaire pour les + de 12ans est obligatoire ou un test PCR négatif de moins de 72h pour participer aux courses et à la marche.**

**Par ailleurs, toutes personnes autres que les participants (à partir de 12 ans) rentrant dans la zone de départ et sur le village Crépynoïse (situé cours Foch et stade PIE 11 Nerval) devront présenter un passe sanitaire.**

Le règlement sera disponible sur le site du club et envoyé sur simple demande

#### **c) Inscription**

Les inscriptions se font uniquement par internet sur le site **Adéorun**

<b>N° de la course</b>	<b>Tarif</b>
<b>1 : course 5km</b>	<b>7€</b>
<b>2 : course 10 km</b>	<b>12€</b>
<b>3 : marche 7 km</b>	<b>9€</b>

Les éventuels bénéfices seront reversés à Octobre Rose dans le cadre de la lutte contre le cancer du sein.

#### **d) Clôture des inscriptions**

La clôture des inscriptions est fixée au **25 septembre 2021**

## **Pas d'inscriptions sur place.**

### **e) Mineurs**

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

### **f) Dossard**

L'athlète doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, un dossard fourni par l'organisation.

### **g) Acceptation du présent règlement**

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

## **4. Cession de dossard**

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'incident face à ce type de situation.

## **5. Assurances**

### **a) Responsabilité civile**

La responsabilité civile de l'organisateur et des participants est couverte par la police d'assurance souscrite auprès de :

AXA Bruno Fortier

51 Av. Pasteur 60800 CREPY EN VALOIS

### **b) Assurance dommages corporels**

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

## **6. Règles sportives**

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA.

## **7. Classements et récompenses**

### **a) Classements**

Il sera établi pour chaque course (5 et 10 kms) un classement qui sera disponible sur le site. Le classement en raison des conditions sanitaires ne sera pas affiché.

### **b) Récompenses**

En raison des règles sanitaires en vigueur, aucune récompense ne sera donnée le jour de la course

### **c) Publication des résultats**

En raison des règles sanitaires, Les résultats seront publiés sur le site internet : [crepyathle.fr](http://crepyathle.fr).

Conformément à la loi dite « informatique et libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime (pour la FFA, en faire la demande directement à l'adresse électronique [cil@athle.fr](mailto:cil@athle.fr) ).

## **8. Ravitaillements**

En raison des règles sanitaires, aucun ravitaillement au 2 ème tour du 10 kms.

Ravitaillement individuel pour chaque coureur disponible à la fin de chaque course.

## **9. Sécurité et soins**

### **a) Voies utilisées**

La compétition se déroule en ville sur des voies partiellement fermées à la circulation.

### **b) Sécurité des concurrents**

La sécurité est assurée par des secouristes

### **10. Protection de l'environnement**

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent actif.

### **11. Droit à l'image**

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.